

L'OBSERVATOIRE

Pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

THE OBSERVATORY

for the Protection of Human Rights Defenders

EL OBSERVATORIO

para la Protección
de los Defensores de Derechos Humanos

APPEL URGENT - L'OBSERVATOIRE

CMR 001 / 0309 / OBS 042

Harcèlement / Menaces

Cameroun

9 mars 2008

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante au **Cameroun**.

Description de la situation:

L'Observatoire a été informé de sources fiables de la poursuite de menaces graves à l'encontre de Mme **Maximilienne Ngo Mbe**, secrétaire exécutive de l'association Solidarité pour la promotion des droits de l'Homme et des Peuples (PRODHOP), secrétaire de la Maison des droits de l'Homme du Cameroun (MDHC), et membre du Réseau des défenseurs des droits de l'Homme en Afrique centrale (REDHAC).

Selon les informations reçues, depuis décembre 2008, Mme Ngo Mbe est régulièrement victime de harcèlement et de menaces. Ainsi, le 25 février 2009, un des enfants de Mme Ngo Mbe a reçu deux appels téléphoniques anonymes. Le premier était en anglais, mais le second, en français, l'a menacé en ces termes : « *Je viens vous chercher ta mère et vous* ». Deux mois auparavant, le 13 décembre 2008, un inconnu se présentant comme le voisin de Mme Ngo Mbe – mais dont cette dernière ne reconnaissait pas la voix – lui avait demandé d'ouvrir sa porte, sous un prétexte fallacieux. En outre, depuis décembre 2008, Mme Ngo Mbe est régulièrement victime de filatures et évite par conséquent de sortir seule.

Ces actes de harcèlement semblent directement liés au communiqué de presse diffusé par l'association PRODHOP le 11 décembre 2008, au lendemain d'une manifestation organisée par l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC) contre les détournements et la corruption au sein du ministère de l'Agriculture et contre la crise du maïs, violemment réprimée par les forces de police, faisant plusieurs blessés. Dans les jours qui avaient suivi, neuf manifestants, parmi lesquels MM. **Nono Théophile** et **Mowha Franklin**, membres de l'ACDIC, et le président de l'association, M. **Bernard Njongang**, avaient été accusés de "manifestation illégale". Ils devraient comparaître prochainement.

Ces actes d'intimidations semblent également liés aux dénonciations du PRODHOP des nombreuses violations commises par les forces de sécurité lors des émeutes de février 2008¹.

L'Observatoire dénonce le harcèlement dont fait l'objet Mme Maximilienne Ngo Mbe, qui est représentatif des menaces et de la persistance du climat d'hostilité envers les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays. L'Observatoire rappelle qu'en vertu de l'article 12.2 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, "l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination *de facto* ou *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration".

¹ A l'occasion des émeutes de février, qui se sont déroulées sur fond de problèmes économiques croissants, les ONG de défense des droits de l'Homme ont dénoncé la répression indiscriminée dont elles ont fait l'objet, ainsi que l'usage disproportionné de la force dont a fait preuve les forces de sécurité.

Actions demandées:

Merci de bien vouloir écrire aux autorités camerounaises en leur demandant de :

- i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Mme Maximilienne Ngo Mbe et de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme camerounais ;
- ii. Mener une enquête indépendante sur les menaces mentionnées ci-dessus, afin d'en identifier les auteurs et que le cas échéant, ceux-ci soient dûment jugés conformément à la loi camerounaise et aux dispositions internationales en matière de protection des droits de l'Homme ;
- iii. Pour toutes les mesures adéquates afin de mettre fin de façon immédiate aux actes de harcèlement à l'encontre de Mme Maximilienne Ngo Mbe, et au harcèlement judiciaire de MM. Nono Théophile, Mowha Franklin et Bernard Njongang, et de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun ;
- iv. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à son article 1 qui stipule que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux niveaux national et international" et son article 12.2 susmentionné ;
- v. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par le Cameroun.

Adresses :

- M. Paul Biya, Président de la République, Présidence de la République, Palais de l'Unité, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 222 08 70
- M. Amadou Ali, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax: + 237 223 00 05
- M. Rémy Ze Meka, Ministre de la Défense, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 223 59 71
- M. Jean Marie Aleokol, Secrétaire d'Etat à la Défense, Chargé de la Gendarmerie, Fax +237 222 39 98
- M. Alain Edgard Mebe Ngo'o, Délégué Général à la Sûreté Nationale, Fax +237 221 00 69
- M. Marafa Hamidou Yaya, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Fax : + 237 222 37 35
- Dr. Chemuta Divine Banda, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), Tel : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail: cndhl@iccnet.cm
- M. Ahmadou Tidjani, Gouverneur de la Province de l'Extrême Nord, Tel : +237 229 14 61 / +237 229 22 03
- Procureur général de la Province de l'Extrême Nord, Tel : +237 229 33 03
- Ambassadeur, M. Jean Simplicie Ndjemba Endezoumou, Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, rue du Nant 6, 1207 Genève, Suisse, Fax : + 41 22 736 21 65, Email : mission.cameroun@bluewin.ch
- Ambassade de la République du Cameroun à Bruxelles, 131 av. Brugmann, 1190 Forest, Belgium, Tel : + 32 2 345 18 70 ; Fax : + 32 2 344 57 35 ; Email : ambassade.cameroun@skynet.be

Paris - Genève, le 9 mars 2009

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. L'Observatoire a été lauréat 1998 du prix des Droits de l'Homme de la République Française.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 20 11 / 33 1 43 55 18 80

Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29

FIDH

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'Or
75 011 Paris, France

OMCT

Organisation Mondiale Contre la Torture
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard
1211 Genève 8, Suisse